

ECOLES EUROPEENNES

712-D-66

le 20 décembre 1966

ANNEXE AU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SUPERIEUR

DES 5 ET 6 DECEMBRE 1966

à PARIS

EUR/C/5129/66

POINT 5

BACCALAUREAT DES SECTIONS D'ETUDES NOUVELLEMENT CREEES

Pour la section "latin-langues modernes, le Conseil Supérieur décide d'ajouter à l'article 6 du Règlement du Baccalauréat européen, par. 2 un alinéa d), conçu de la manière suivante :

d) pour la section latin - langues modernes :

- avec le coefficient 2,5 : une version latine
- avec le coefficient 2,5 : une composition ou une version dans la deuxième langue
- avec le coefficient 1,5 : une composition de philosophie sur un sujet choisi par l'élève parmi trois sujets qui lui sont proposés
- avec le coefficient 1,5 : une composition dans une troisième langue
- avec le coefficient 1,5 : une épreuve de mathématiques

et à l'article 7, au par. b) un alinéa 4) conçu de la manière suivante:

4) pour la section latin - langues modernes :

- 2,5 pour la matière à caractère littéraire
- 1,5 pour la matière à caractère scientifique

Pour la section "Sciences économiques et sociales", le Conseil Supérieur décide d'ajouter à titre provisoire en attendant une adaptation des programmes, à l'article 6 du même Règlement, par. 2 un alinéa e) conçu de la manière suivante :

e) pour la section sciences économiques et sociales :

- avec le coefficient 2,5 : une épreuve d'économie
- avec le coefficient 2 : une épreuve de mathématiques
- avec le coefficient 2 : une composition ou une version dans la 2ème langue
- avec le coefficient 1,5 : une composition de philosophie sur un sujet choisi par l'élève parmi trois sujets qui lui sont proposés
- avec le coefficient 1,5 : une composition dans la troisième langue

et à l'article 7, paragraphe b) un alinéa 5) conçu de la manière suivante :

5) pour la section sciences économiques et sociales :

- 1,5 pour la sociologie
- 1,5 pour la matière à caractère littéraire
- 1 pour la matière à caractère scientifique

En outre il décide à titre provisoire également que le droit ne constitue pas une matière d'examen du baccalauréat mais que la note que l'élève a obtenue à la moyenne finale de la 6ème année entre dans le calcul de la moyenne des compositions du 1er trimestre et du 2ème trimestre de la 7ème année.

POINT 6

ORGANISATION DES EPREUVES FACULTATIVES DU BACCALAUREAT EUROPEEN

Le Conseil Supérieur décide que

- 1° - les épreuves facultatives ne seront plus organisées dans le cadre du baccalauréat européen.
- 2° - le certificat délivré aux bacheliers pourra, à la demande des intéressés, mentionner la moyenne des notes obtenues aux compositions dans les matières pour lesquelles aucune épreuve n'est organisée lors du baccalauréat.

POINT 7

PROGRAMME D'HISTOIRE POUR LE CYCLE PRIMAIRE

Le Conseil Supérieur approuve le programme suivant pour l'enseignement de l'histoire dans le cycle primaire et décide de le mettre en vigueur à partir du 1er septembre 1967, à titre d'essai pour une période d'un ou de deux ans.

Introduction

A l'école primaire, l'enseignement de l'histoire ne peut être qu'une initiation simple et vivante, fondée, aussi souvent et aussi longtemps que possible, sur l'observation personnelle.

But

Cette initiation a pour but :

- 1) De révéler à l'enfant l'existence du passé et de l'y intéresser;
- 2) De préciser en lui le sens de la durée et de la notion du temps;
- 3) De lui inculquer l'idée de l'évolution de la civilisation en lui fournissant des éléments concrets, représentatifs des époques révolues;
- 4) De lui donner une connaissance claire et durable des principaux faits et personnages de l'histoire de l'Europe, en même temps qu'une vision de la manière dont s'est réalisée l'unité nationale de son pays depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.
- 5) De préparer l'enfant à la compréhension internationale en soulignant l'interdépendance des peuples et en présentant les personnages et les faits avec une rigoureuse objectivité.
- 6) D'amener l'enfant à comprendre et à utiliser un vocabulaire historique élémentaire;
- 7) De compléter son éducation civique;
- 8) De susciter en lui le désir d'une information plus ample et le goût des lectures historiques.

Méthodologie

- 1) Dans les trois classes inférieures l'histoire ne s'enseignera pas systématiquement. Le maître trouvera pourtant de multiples possibilités pour faire de l'initiation occasionnelle. L'observation et l'exploitation du milieu local et régional, l'exploitation de l'actualité, la commémoration de certains événements, les textes de lecture, etc... fournissent d'excellentes motivations. De la sorte l'enfant prendra progressivement conscience de l'existence d'un passé différent de ce qui existe maintenant. Il aura de même l'occasion de se situer par rapport à quelques faits historiques, ce qui l'introduira modestement dans la compréhension si complexe de l'écoulement du temps.

- 2) En 4me année l'enseignement sera une initiation historique faite, autant que possible, à partir de l'exploration du milieu local ou régional ou sinon à partir de matériel original (documents authentiques, meubles, ustensiles, outils, armes, lampes, etc...) ou de reproductions (gravures, photos, diapositives, films, maquettes, etc...).

Pour rendre cet enseignement plus actif encore le maître encouragera les élèves à chercher eux-mêmes la documentation de base; à collectionner des images, des cartes-vues, des photographies et des textes; à reproduire des croquis et des gravures, etc.

En 4me année l'enseignement n'est pas encore chronologique. Le programme prévoit le développement d'un certain nombre de thèmes différents. Chacun d'eux donnera lieu à plusieurs localisations sur la ligne du temps dans un lointain passé ou dans un passé déjà plus récent, selon le cas. Les faits localisés s'ordonneront donc les uns par rapport aux autres. Avec l'écoulement de l'année scolaire, cette ligne s'étoffera progressivement et l'élève acquerra peu à peu une connaissance exacte de la vie des hommes dans le passé en même temps qu'une vision encore globale mais suffisante de la succession des événements dans le temps.

Pour favoriser ces acquisitions, le maître veillera à grouper périodiquement les faits étudiés en synthèses partielles. Il terminera son cours, en fin d'année, par une synthèse d'ensemble qui regroupera tous les éléments portés sur la frise du temps découpée cette fois en siècles. Cette frise accompagnera la classe en 5^e année.

- 3) En 5^e année on étudiera les grandes périodes de l'histoire des hommes de l'Occident, en respectant l'ordre chronologique. Les faits d'histoire politique et militaire restent exclus : ce qu'il importe de faire saisir à l'élève c'est la marche des peuples européens à travers toutes les vicissitudes des siècles écoulés, vers leur état social, économique et culturel présent.

Les dernières leçons du cours seront consacrées à l'évocation de la réalisation de l'unité nationale de chacun des pays et aux grands événements de l'histoire contemporaine (environ depuis 1789) afin de donner aux élèves un aperçu de leur histoire nationale récente.

Il conviendra de donner à cet enseignement une forme concrète en partant de documents authentiques, de reproductions, de maquettes, de textes simples et vivants, etc....

Chaque période sera illustrée par une ou plusieurs figures historiques, choisies non seulement parmi les personnalités qui ont imposé leur marque aux événements, mais aussi parmi celles - saints, héros, artistes, chercheurs - qui représentent une valeur morale ou spirituelle et dont la vie constitue un exemple éducatif. Ces personnages seront présentés dans leur cadre historique, de telle façon qu'à travers eux puissent être évoqués les grands événements, les genres de vie, les préoccupations et les aspirations des hommes du passé.

Comme en 4^e année les faits seront situés sur la frise du temps. Mais l'approximation relative de l'année précédente fera place, ici, à une localisation précise sur une frise divisée en parties égales correspondant à la succession des siècles.

Des synthèses doivent être possibles à tout moment. Elles pourront évoquer toute une période dans ses aspects divers (faits historiques, personnages célèbres, genres de vie, innovations et progrès ...) ou comparer entre elles plusieurs périodes envisagées à un point de vue donné (habitation, transports, navigation, liberté individuelle, etc.).

Quelques exemples de synthèses :

- a) La recherche constante du confort domestique ;
- b) Les progrès des moyens de transport et de communication ;
- c) Les efforts entrepris pour alléger le travail de l'ouvrier et de l'agriculteur ;
- d) Les progrès de l'instruction par l'école ;
- e) L'évolution technique, de la découverte du feu aux grandes inventions du XX^e siècle ;
- f) Le passé artistique.

4) Programme de 4^e année (une heure par semaine)

Notes 1) Tous les thèmes ne doivent pas être traités au cours d'une année scolaire. Il importe bien moins d'accumuler de la matière que de viser l'éveil de la curiosité historique chez les enfants. L'exploitation de sept à huit thèmes par an peut y contribuer. Le contenu de ces thèmes n'a qu'une valeur indicative pour les maîtres.

- 2) Ils ne doivent pas être nécessairement abordés dans l'ordre donné ci-dessous.

- 3) Autant que possible un thème d'étude doit trouver sa motivation dans une situation actuelle ou dans un fait occasionnel de la vie contemporaine qui ont provoqué l'intérêt des élèves. De cette manière le passé peut être exploré en liaison avec le présent et les comparaisons seront plus fructueuses.
- 4) Le maître emploiera la méthode progressive ou régressive, en fonction du thème qu'il étudie.
- 5) La synthèse de fin d'année est obligatoire. Elle occupera au minimum toute une leçon.

Thèmes d'étude	Développements
1. La vie enfantine	<p>A. <u>La vie de l'enfant à travers les âges</u></p> <p>La vie de l'enfant des cavernes. Il est initié à la chasse et aux travaux domestiques. Il <u>joue</u> aussi (poupée, osselets).</p> <p>Au moyen âge : économie fermée, travail précoce pour l'enfant du serf, vie de château pour l'enfant du seigneur (tournois, troubadours, chasses).</p> <p>A l'époque communale : l'enfant participe très tôt au travail des parents. Il participe pourtant aux divertissements organisés dans les villes (foires, représentations théâtrales).</p> <p>A l'époque du machinisme : l'enfant est envoyé très jeune à l'usine, à la mine, aux champs. Il vit dans la misère.</p> <p>Au siècle actuel : le siècle de l'enfant.</p>
2. L'école et l'éducation	<p>L'école du palais, de Charlemagne.</p> <p>L'école du village à l'époque communale et ultérieurement. - L'éducation des filles est négligée. - L'école après la révolution française. - Généralisation de l'instruction obligatoire.</p>
3. L'écriture et le livre	<p>Les inscriptions dans les grottes et sur les tablettes d'argile. - Invention de l'écriture. - Les copistes dans les monastères (enluminures). Invention du papier. - L'imprimerie : Gutenberg. - Diffusion du livre et de la culture. -</p>

	<p>B. <u>La vie de la famille</u></p> <p>1. La nourriture</p> <p>Chasse et pêche, cuisson des aliments, le sel. - La cueillette, la vie nomade. L'agriculture et l'élevage, la cuisson du pain, la conservation de la viande. La culture de la vigne. Les premiers légumes : pois, haricots. Les épices importées d'Orient. - Introduction de la pomme de terre. - Le sucre de betteraves.</p> <p>2. L'habillement</p> <p>Les peaux de bêtes. - Le tissage des fibres végétales, puis de la laine. Un tisserand au travail à l'époque des corpora- tions. - Les soieries d'Orient. - Les manufactures. - Les filatures et les usines de tissage. -</p> <p>3. L'habitation</p> <p>L'homme cherche à s'abriter : dans les arbres, dans les grottes, dans une hutte, dans une habitation lacustre. Un village gaulois ou germanique. - Une villa ro- maine. La ferme merovingienne. - Le château féodal. Une ville au moyen âge et ses maisons de bois. - Les maisons de pierre. - Les villes fortifiées. - Les villes modernes.</p> <p>4. Le chauffage</p> <p>L'homme fait la connaissance du feu (incendie spontané de brousse ou de forêt.) - Entretien du feu. - Les outils pour faire le feu : silex. Dans la hutte, foyer au centre. La fumée s'échappe par le toit. Chez les Romains : chauffage central, braseros.</p>
--	---

	<p>Moyen âge : feux de bois dans de grandes cheminées. Foyers en briques réfractaires. - Chauffage au charbon dans des poêles de fonte. - Chauffage central.</p>
5. L'éclairage	<p>La lueur du feu Les lampes à huile Les torches Les chandelles La lampe à pétrole Le gaz d'éclairage L'électricité</p> <p>C. <u>Les occupations des hommes</u></p>
1. L'agriculture	<p>La période de la cueillette et de la chasse. - Culture : blé. - Les premiers outils : houe, bêche, faucille. - L'homme apprivoise des animaux, puis les domestique: le mouton, le porc, les oies, le cheval, le bétail. La charrue à traction animale (pieu). La charrue sur roues. L'homme défriche les forêts et assèche les marécages. Extension des cultures : le lin, les pommes de terre, la betterave sucrière. Amélioration des terres. - Engrais. - Culture intensive.</p>
2. Artisanat et industrie	<p>L'homme invente les outils. - Le travail de la pierre, de l'ivoire. - Le travail de la poterie. - Le tressage et le tissage. - Le travail des métaux.</p>

<p>1. Les <u>groupements humains</u></p>	<p>L'artisanat à l'époque romaine, à l'époque carlovingienne. L'artisanat à l'époque communale. - Les corporations. Les manufactures au temps de l'Ancien Régime. Le machinisme et la grande industrie. -</p> <p>D. <u>Les rapports entre les hommes</u></p> <p>La famille, le clan, la tribu aux époques primitives. - Un village gaulois. - La société romaine (riches, prolétaires, esclaves). La société féodale - le servage. Conquête des libertés à l'époque communale. L'Ancien Régime : noblesse, clergé, tiers - état. La révolution de 1789 : liberté, égalité, fraternité. L'organisation actuelle d'un Etat. - Des organisations locales aux organisations internationales.</p>
<p>2. Communications et transports</p>	<p>a) <u>Par route</u></p> <p>Epoque primitive : pistes, portage à dos (énergie humaine). Domestication des animaux : cheval, boeuf (énergie animale). Invention de la roue - le chariot. - Le char gaulois, le char romain. - La chaussée romaine. 9^{me} siècle : le fer à cheval et le collier de trait. Du X^e au XVIII^e siècle - amélioration des routes - diligences. XIX^e siècle - traction à vapeur.</p>

	<p>b) <u>Par eau</u></p> <p>Le tronc d'arbre qui flotte - le radeau sans rames.</p> <p>Les bateaux à voiles et à rames des Romains - voyages fluviaux et maritimes.</p> <p>Les drakkars des Normands.</p> <p>La boussole.</p> <p>Les caravelles et les voyages de découvertes (Colomb, Magellan).</p> <p>Les ports de la Hanse.</p> <p>La navigation à vapeur. - Commerce fluvial et maritime.</p>
<p>3. Communication des nouvelles</p>	<p>Dans l'antiquité : le messager. Transmission orale, puis écrite (invention de l'écriture).</p> <p>La poste et les relais romains. -</p> <p>Les missi dominici de Charlemagne.</p> <p>Le crieur public dans les villes du moyen âge.</p> <p>L'imprimerie - les placards. - La malle-poste.</p> <p>Le télégraphe Chape - Le télégraphe Morse. -</p> <p>Le téléphone - La radiotélégraphie - la radio-télévision.</p>
<p>4. Le commerce</p>	<p>L'homme utilise les divers moyens de communication pour commercer.</p> <p>Le troc à l'époque primitive.</p> <p>Apparition de la monnaie.</p> <p>Le commerce le long des chaussées romaines - échanges de denrées, mais aussi d'idées et de connaissances.</p> <p>A l'époque franque le courant commercial s'étend vers la Germanie, les pays scandinaves, l'Angleterre. Naissance des villes : marchés, foires, ports.</p>

L'amélioration des moyens de transport favorise l'augmentation des échanges. -

Le chemin de fer. -

Les grands axes commerciaux européens.

E. Elans spirituels et artistiques des hommes

1. L'homme a des préoccupations spirituelles

L'homme primitif. - Ses spéculations métaphysiques ou religieuses, les druides. Ses expressions artistiques : décoration des grottes, poteries, tissage, musique et chants d'épopées.

Les Romains : religion, créations artistiques.

Naissance et diffusion du christianisme. - Les abbayes - leur oeuvre culturelle. - L'art du moyen âge : roman puis gothique (Reims, Bamberg).

La religion protestante (Luther). -

La peinture et la sculpture (Dürer, Michel-Ange, Rubens).

La musique (Bach, Mozart, Beethoven). -

La littérature (Dante, Shakespeare, Cervantès, Molière, Goethe).

Les arts à l'époque contemporaine.

F. Synthèses

1. Regrouper les divers éléments portés sur la frise du temps, en les classant par siècle. - Faire une synthèse du déroulement de l'évolution de la vie des hommes de l'Occident, depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours.

2. Qu'est-ce que notre pays apporta aux autres peuples de l'Europe? Qu'en reçut-il à son tour? Conclusion : solidarité des peuples d'Occident.

Programme de 5me année (une heure par semaine)

Notes :

1. Le programme forme un tout. Toutes les périodes seront évoquées de telle sorte que les enfants auront une vue suffisante de la continuité de l'évolution historique. Le maître appréciera, en fonction de sa classe, l'importance à accorder à chacun des points énumérés.
2. Le maître basera, en maintes occasions, son enseignement sur des rappels des notions vues en 4me année.
3. On évite en principe tout développement d'histoire politique et militaire, sauf pour les dernières leçons qui traitent de l'histoire nationale. Encore convient-il alors de se montrer très objectif et d'éviter d'attiser des sentiments de haine ou un esprit chauviniste.
4. Tout au long du cours il faut mettre l'accent sur l'interdépendance des peuples d'Europe, sur les avantages qu'ils ont pu tirer de leurs accords, sur les misères matérielles et morales engendrées par leurs désaccords.
5. Les synthèses partielles faites en cours d'année et les synthèses finales doivent contribuer à faire naître chez l'élève l'idée très nette que par-delà l'appartenance à sa propre nationalité, il appartient à l'Europe avec des millions d'autres Européens, tous solidaires et destinés à vivre ensemble en bonne harmonie.

Périodes	Matière à étudier
1. L'homme de la préhistoire	<p>Il vit de cueillette, de chasse, de pêche. Il habite des grottes, des huttes, des cités lacustres. Il découvre le feu. - Il fabrique des outils et des armes : en pierre, en corne, en os, enfin en métal. - Le tissage, la poterie. Les débuts de l'agriculture et la domestication des animaux. Invention de la roue. Les peintures préhistoriques. Les monuments mégalithiques et l'apparition du sens religieux. - Invention de l'écriture (d'abord idéographique).</p>
2. Le monde méditerranéen et l'Occident européen (± 1 siècle av. J. Ch. à ± 500)	<p>L'Europe il y a environ 2.000 ans : dans le monde romain, en Gaule et en Germanie. Apport des Romains à l'Occident : la paix romaine, les routes, les villes, les transactions commerciales. - Les apports culturels. Bilan de ce premier essai d'unification européenne : ordre et prospérité.</p>
3. Nouvelle tentative d'unification européenne (± 500 - ± 800)	<p>Les invasions : brassage des peuples et des civilisations. L'extension du christianisme. - Les monastères et leur oeuvre civilisatrice. Un grand empereur : Charlemagne. - Deuxième essai d'unification de l'Europe. L'âge d'or carolingien : l'enseignement, les arts et les</p>

	<p>lettres.</p> <p>Partage de l'empire : déclin du commerce et de la civilisation.</p>
<p>4. Le système féodal : morcellement de l'Europe (9^{me} - 12^e siècle)</p>	<p>Le système féodal.</p> <p>Tout est propriété du seigneur.</p> <p>La vie dans un château fort. - La vie du serf.</p> <p>Les croisades : réouverture de la Méditerranée.</p> <p>Conséquences au point de vue de la civilisation. - Les arts : églises romanes. -</p> <p>Bilan de cette période : morcellement de l'Europe.</p>
<p>5. Naissance des villes (12^e - 15^e siècle)</p>	<p>Les villes et le mouvement communal. -</p> <p>Les bourgeois réclament des libertés. -</p> <p>Renaissance du commerce, marchands itinérants, foires. -</p> <p>La Hanse.</p> <p>La vie à la campagne et dans une ville au XIII^e siècle. -</p> <p>Les travailleurs et le système corporatif. -</p> <p>Les cathédrales gothiques - Les universités.</p> <p>Dante Alighieri.</p>
<p>6. Affermissement des grands Etats (16^e - 18^e s.)</p>	<p>Le roi règne.</p> <p>Les grandes découvertes et les progrès techniques : conséquences économiques.</p> <p>Vasco de Gama, Colomb, Magellan.</p> <p>L'imprimerie : Gutenberg.</p> <p>La Renaissance et la Réforme : Luther, Erasme, Breughel, Dürer, Vinci, Raphaël, Michel-Ange.</p> <p>L'organisation sociale sous l'ancien régime. -</p> <p>Les progrès techniques : machine à vapeur, métier à tisser, vaccine.</p> <p>La vie intellectuelle : Shakespeare, Cervantès.</p>

	<p>Racine, Molière, Rubens, Rembrandt, Bach, Mozart.</p> <p>Une église baroque.</p>
<p>7. Vers la souveraineté du peuple (1789)</p>	<p>Les peuples luttent contre l'absolutisme des rois. Voltaire, Rousseau, les Encyclopédistes, Beccaria.</p> <p>La Révolution française. - Les Droits de l'Homme et du Citoyen. - Les idées de la Révolution se répandent à travers l'Europe.</p>
<p>8. L'Occident à l'époque contemporaine</p>	<p>Programme à établir par un groupe de maîtres de chaque nationalité. - Ces leçons seront consacrées à l'évocation de la réalisation de l'unité nationale de chacun des pays et aux grands événements de l'histoire contemporaine (environ depuis 1789) afin de donner aux élèves un aperçu de leur histoire nationale récente.</p>
<p>9. Synthèses</p>	<p>En puisant les exemples dans le cours d'histoire, montrer :</p> <ul style="list-style-type: none">a) que l'Europe est une entité à la fois historique, économique et culturelle.b) que ses époques de prospérité, de progrès social, de raffinement artistique et culturel ont coïncidé avec des périodes d'union et d'unité.c) que les décadences furent le plus souvent le résultat des divisions et des oppositions entre peuples.

POINT 8

a) FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET DE L'ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES

En l'absence d'accord sur un nouveau mode de financement, le Conseil Supérieur décide d'assurer le financement du budget annexe au budget de l'Ecole Européenne de Bruxelles par le maintien du mode de financement antérieurement en vigueur, c'est-à-dire par la participation de chaque Ecole Européenne à raison de 1/6 des crédits prévus.

Etant donné que le budget de l'Ecole Européenne de Luxembourg pour l'exercice 1966-1967 et les budgets des autres Ecoles Européennes pour l'exercice 1967 ne prévoient pas de crédits pour le financement du budget annexe, le Conseil Supérieur

- autorise l'Ecole Européenne de Luxembourg à ne verser sa contribution au budget annexe qu'après le 1er juillet, date du début de l'exercice budgétaire suivant
- autorise les autres Ecoles Européennes à demander par la voie du budget supplémentaire les crédits nécessaires pour le financement du budget supplémentaire

b) APPROBATION DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET DE L'ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES POUR L'EXERCICE 1967

Sous réserve des décisions ci-dessous, le Conseil Supérieur approuve le budget annexe au budget de l'Ecole Européenne de Bruxelles pour l'exercice 1967 (document 66-D-102/1).

Il décide que

- les crédits du poste 101 sont réduits de 20.000 FB;
- un poste 232 "Frais de réception" figurera pour mémoire dans le budget.

POINT 9

FINANCEMENT DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET DES DEPENSES DE PREMIER EQUIPEMENT

a) Le Conseil Supérieur estime qu'il convient que les gouvernements des pays des sièges des Ecoles Européennes assument des charges équivalentes.

A cette fin le Conseil Supérieur prie chacun des Etats membres de conclure avec lui un accord destiné à assurer aux Ecoles Européennes des conditions de fonctionnement telles qu'elles sont prévues à l'article 28 du Statut de l'Ecole Européenne, auquel référence est faite à l'article 1er du Protocole concernant la création d'Ecoles Européennes.

Le Conseil Supérieur approuve les dispositions ci-dessous concernant le financement des constructions scolaires et des dépenses de premier équipement. Ces dispositions pourraient constituer l'article 1er de l'accord entre le Conseil Supérieur et les Gouvernements des pays des sièges des Ecoles Européennes.

"Le Gouvernement de s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'Ecole les bâtiments nécessaires à son activité et répondant aux objectifs que se sont fixés les Gouvernements signataires du Protocole concernant la création d'Ecoles Européennes et à lui en accorder la jouissance pour toute la durée de son activité.

Il (1) prend à sa charge l'entretien des bâtiments et les risques incombant normalement au propriétaire. Les charges et l'entretien courants ainsi que les risques de l'usage (risques locatifs notamment) sont à charge de l'Ecole

(1) Variante pour le cas où une collectivité locale est propriétaire des bâtiments : "La (nom de la collectivité locale propriétaire) ou à défaut le Gouvernement prend à sa charge

Il (1) s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'Ecole soit en nature, soit en espèces, le premier équipement en mobilier et matériel didactique inventoriés nécessaires au fonctionnement."

La délégation néerlandaise émet des réserves concernant l'ensemble du problème du financement des constructions scolaires et des dépenses de premier équipement.

b) le Conseil Supérieur décide

- de débloquer les crédits de l'article 30 correspondant à 4 mois des budgets de l'exercice 1967 des Ecoles Européennes de Bruxelles, Mol, Varèse, Karlsruhe et Bergen et de l'exercice 1966-1967 de l'Ecole Européenne de Luxembourg.
- d'adapter la nomenclature fixée au cours de la réunion des 16, 17 et 18 mai 1966 pour les postes de l'article 30 aux principes énoncés dans le rapport 1810-D-66/1.

Il charge le Groupe des questions financières de lui soumettre des propositions à ce sujet.

POINT 10

CALCUL DES CREDITS DU POSTE 123 DES BUDGETS

Le Conseil Supérieur décide à titre d'essai que le montant du poste 123 des budgets (remplacements) doit être égal à 1,5 % de celui du poste 101.

(1) voir note page 20

POINT 11

REGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE ET DE SEJOUR DES MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR, DES MEMBRES DES CONSEILS D'INSPECTION, DES MEMBRES DU GROUPE DES QUESTIONS FINANCIERES ET DES EXPERTS CONVOQUES AUPRES DES ECOLES EUROPEENNES

Sous réserve des décisions qui seront prises concernant l'annexe du Règlement intérieur du Conseil Supérieur, le Conseil Supérieur arrête à titre provisoire le présent Règlement relatif au remboursement des frais de voyage et de séjour des membres du Conseil Supérieur, des membres des Conseils d'Inspection, des membres du Groupe des questions financières et des experts convoqués auprès des Ecoles Européennes.

Les membres du Conseil Supérieur ou leurs représentants, les membres des Conseils d'Inspection, les membres du Groupe des questions financières et les experts convoqués auprès des Ecoles Européennes ont droit

- 1) Au remboursement des frais de voyage du lieu de leur domicile au lieu de réunion et vice-versa :
en chemin de fer, 1ère classe, sur la base de l'itinéraire le plus court sur présentation du billet;

pour les voyages comportant un parcours nocturne de plus de six heures, au remboursement du prix du wagon-lit sur présentation du bulletin;

pour les voyages par avion, au remboursement du prix du billet sur présentation de ce dernier;

pour les voyages effectués en voiture personnelle, à un remboursement correspondant au coût du parcours en chemin de fer (1ère classe), sur la base de l'itinéraire le plus court, sans toutefois pouvoir y comprendre le coût du wagon-lit. Seul celui qui a la charge de la voiture peut réclamer le remboursement de ces frais, les autres personnes convoquées ayant voyagé dans la même voiture n'y ont pas droit.

- 2) A une indemnité forfaitaire de FB 950.- par jour de réunion pour les ayant-droit venant d'un lieu situé à 50 km ou plus, et de FB 500.- pour ceux venant d'un lieu situé à une distance inférieure à 50 km.
- 3) A une indemnité de FB 950.- par journée de voyage, décomptée forfaitairement comme suit :
- une demi-journée pour l'aller et retour, si le lieu de provenance est situé entre 50 et 250 km du lieu de réunion;
 - une journée pour l'aller et retour, si le lieu de provenance est situé entre 250 et 500 km du lieu de réunion;
 - une journée et demie pour l'aller et retour, si le lieu de provenance est situé entre 500 et 800 km du lieu de réunion;
 - deux journées pour l'aller et retour, si le lieu de provenance est situé entre 800 et 1.200 km du lieu de réunion;
 - deux journées et demie pour l'aller et retour, si le lieu de provenance est situé à plus de 1.200 km du lieu de réunion.

En cas de voyage par avion, les taux forfaitaires indiqués ci-dessus sont réduits de moitié. La distance sera calculée selon l'itinéraire le plus court.

- 4) Au cas où l'ayant-droit serait appelé à deux ou plusieurs réunions consécutives ou tenues à un intervalle si court qu'il ne peut rentrer à son domicile, les frais seront remboursés pour un seul voyage; les journées intermédiaires seront calculées sur la base du taux forfaitaire de FB 950.-.

Le Conseil Supérieur charge d'autre part le Groupe des questions financières de poursuivre l'étude des problèmes relatifs à ce Règlement et de lui soumettre de nouvelles propositions à la suite des décisions qui auront été prises dans d'autres institutions communautaires.